



# COMITÉ DES PRODUITS

## Soixante-quatrième session

13-15 juillet 2022

## ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

### 1. Questions de procédure

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour et du calendrier
- 1.2 Nomination du Président et des membres du Comité de rédaction
- 1.3 Déclaration du Directeur général

### 2. Marchés mondiaux des produits agricoles

- 2.1 Évolution des marchés internationaux des produits agricoles
- 2.2 Perspectives agricoles à moyen terme (2022-2031) et questions nouvelles

### 3. Questions relatives aux politiques

- 3.1 La situation des marchés des produits agricoles (2022)
- 3.2 Informations actualisées sur les négociations agricoles menées sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et faits nouveaux concernant les accords commerciaux régionaux relatifs à l'agriculture

### 4. Questions relatives aux programmes

- 4.1 Programme de travail de la FAO dans le domaine des marchés et du commerce des produits au titre du Cadre stratégique 2022-2031 de l'Organisation
- 4.2 Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR)

### 5. Questions relatives à la gouvernance

- 5.1 Rapport de la trente et unième session du Groupe intergouvernemental sur les graines oléagineuses et les matières grasses
- 5.2 Rapport de la vingt-quatrième session du Groupe intergouvernemental sur le thé

5.3 Programme de travail pluriannuel

**6. Autres questions**

6.1 Élection des nouveaux membres du Bureau

6.2 Organisation des travaux de la soixante-seizième session

6.3 Questions diverses

**7. Adoption du rapport**

## NOTES

La soixante-quinzième session du Comité des produits aura lieu les 13, 14 et 15 juillet 2022. Le Comité adoptera son rapport le vendredi 15 juillet 2022.

### 1. Questions de procédure

#### 1.1 Adoption de l'ordre du jour et du calendrier (CCP 22/1; CCP 22/INF/1)

Le Comité adoptera l'ordre du jour de la session. L'ordre du jour provisoire (CCP 22/1) a été établi en consultation avec le Bureau du Comité des produits, en tenant compte du mandat du Comité et des recommandations pertinentes des autres organes directeurs. Le calendrier provisoire est présenté dans le document CCP 22/INF/1.

#### 1.2 Nomination du Président et des membres du Comité de rédaction

Le Comité désignera le Président et les membres du Comité de rédaction, chargés d'établir le projet de rapport de la session.

#### 1.3 Déclaration du Directeur général

Le Directeur général prendra la parole devant le Comité. Sa déclaration sera publiée dans les meilleurs délais, sous la cote CCP 22/INF/5.

### 2. Marchés mondiaux des produits agricoles

#### 2.1 Évolution des marchés internationaux des produits agricoles (CCP 22/2; CCP 22/INF/6; CCP 22/INF/7)

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité examinera les principaux faits nouveaux survenus sur les marchés mondiaux des produits alimentaires, notamment dans le contexte de la hausse des prix des denrées alimentaires, de la pandémie de covid-19, du conflit en Ukraine, du ralentissement de l'activité économique mondiale et de l'évolution du marché de l'énergie. Pour guider les débats, le document CCP 22/2 relatif à l'évolution des marchés des produits agricoles sera distribué aux participants. Les débats seront également étayés par les documents portant les cotes CCP 22/INF/6 et CCP 22/INF/7.

#### 2.2 Perspectives agricoles à moyen terme (2022-2031) et questions nouvelles (CCP 22/3)

Le Comité examinera les perspectives des marchés des principaux produits alimentaires sur les dix prochaines années (2022-2031). Les projections concerneront la production, l'utilisation, le commerce et les prix. Les délégués examineront également les dynamiques des marchés et les principaux problèmes qui s'annoncent. Le document CCP 22/3, consacré aux perspectives agricoles à moyen terme (2022-2031) et aux enjeux nouveaux, servira de référence aux débats.

### 3. Questions relatives aux politiques

#### 3.1 La situation des marchés des produits agricoles (2022) (CCP 22/4; CCP 22/INF/8)

Au titre de ce point, le Comité se penchera sur les principales conclusions figurant dans l'édition 2022 de *La situation des marchés des produits agricoles*, rapport phare dont la publication est prévue avant la soixante-quinzième session du Comité des produits. Le rapport présentera une analyse et une évaluation des principaux éléments moteurs et des changements structurels dans le commerce agroalimentaire. Il fournira un cadre systématique pour évaluer la géographie des flux commerciaux du point de vue de modèles mondiaux et régionaux et abordera les approches en matière de politique commerciale permettant de tirer parti des retombées du commerce en vue d'améliorer la sécurité

alimentaire et la nutrition et de favoriser la croissance inclusive et le développement durable. Le document CCP 22/4 et la version abrégée de *La situation des marchés des produits agricoles*, qui sera publiée sous la cote CCP 22/INF/8 sur la page web du Comité des produits après le lancement du rapport, serviront de référence aux délibérations des membres.

3.2 Informations actualisées sur les négociations agricoles menées sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et faits nouveaux concernant les accords commerciaux régionaux relatifs à l'agriculture (CCP 22/5)

Le Comité sera informé des faits nouveaux sur les négociations relatives au commerce agricole menées sous l'égide de l'OMC, y compris les principales questions examinées, ainsi que sur les accords commerciaux régionaux, notamment certaines des principales dispositions de fond de ces accords. Le document CCP 22/5 permettra d'orienter les délibérations relatives à ce point de l'ordre du jour.

#### **4. Questions relatives aux programmes**

4.1 Programme de travail de la FAO dans le domaine des marchés et du commerce des produits au titre du Cadre stratégique 2022-2031 de l'Organisation (CCP 22/6)

Au titre de ce point, le Comité examinera les travaux de la FAO dans le domaine des marchés et du commerce des produits agricoles, plus précisément au regard du Cadre stratégique 2022-2031 de l'Organisation, qui a été approuvé par la Conférence de la FAO à sa quarante-deuxième session en juin 2021. Le Comité sera informé des principaux résultats obtenus au cours de l'exercice biennal précédent et donnera des indications sur les activités à mener en priorité dans le cadre de son mandat, compte tenu des faits nouveaux à l'échelle mondiale. Les débats sur ce point seront étayés par le document CCP 22/6.

4.2 Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR) (CCP 22/ 7)

Le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR) a été créé par le Conseil de la FAO en 1975, dans le sillage de la crise alimentaire qui a sévi au début des années 1970. Depuis, le SMIAR s'est imposé comme la principale source mondiale d'informations sur l'offre et la demande de produits alimentaires aux niveaux mondial, régional et national. Il fournit à la communauté internationale, aux gouvernements, aux décideurs et aux spécialistes de l'analyse des politiques des données et des informations actualisées et objectives, et émet des alertes et des mises en garde sur les crises alimentaires imminentes. Le Comité examinera les travaux menés dans le cadre du SMIAR et fournira des orientations quant aux activités et produits futurs, eu égard aux défis et aux risques croissants qui menacent la sécurité alimentaire mondiale. Le document CCP 22/7 servira de référence aux débats menés par les membres.

#### **5. Questions relatives à la gouvernance**

5.1 Rapport de la trente et unième session du Groupe intergouvernemental sur les graines oléagineuses et les matières grasses (CCP 22/8)

À sa soixante-quatorzième session, le Comité des produits a noté que le Groupe intergouvernemental sur les graines oléagineuses et les matières grasses n'avait pas pu traiter tous les points inscrits à l'ordre du jour de sa trente et unième session, qui s'est tenue les 4 et 5 mars 2021, et qu'il avait été décidé de suspendre la réunion et de reprendre l'examen des points III.C et IV dès que possible. Au titre de ce point, le Comité sera tenu informé de la situation.

5.2 Rapport de la vingt-quatrième session du Groupe intergouvernemental sur le thé (CCP 22/9)

Le rapport de la vingt-quatrième session du Groupe intergouvernemental sur le thé, qui s'est tenue en ligne le 23 février 2022, sera présenté au Comité.

### 5.3 Programme de travail pluriannuel (CCP 22/10)

Le Comité des produits, comme les autres comités techniques, élabore depuis 2012 un programme de travail pluriannuel, le but étant d'améliorer l'efficacité et la gouvernance du Comité. Au titre de ce point, les membres seront saisis d'un rapport intérimaire sur la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel 2021-2023 et réfléchiront au Programme de travail pluriannuel pour 2022-2024. Le document CCP 22/10 servira d'introduction à ce point.

## 6. Autres questions

### 6.1 Élection des nouveaux membres du Bureau

Conformément aux dispositions de son Règlement intérieur, le Comité élit un président et six représentants des membres, qui constituent collectivement le Bureau du Comité. Les représentants des membres élus assument les fonctions de vice-présidents. Le président et les membres du Bureau sont élus pour une durée de deux ans et restent en fonction jusqu'à l'élection d'un nouveau Bureau à la fin de la session suivante.

### 6.2 Organisation des travaux de la soixante-seizième session

Au titre de ce point, le Comité arrêtera la date de sa session suivante et examinera toute question d'organisation pertinente.

### 6.3 Questions diverses

Les membres du Comité souhaiteront peut-être soulever des questions en rapport avec la session du Comité et proposer des thèmes de débat et des points à inscrire à l'ordre du jour de la session suivante (2024).

## 7. Adoption du rapport

Le Comité examinera le projet de rapport de la session, en vue de son adoption. Le rapport sera présenté au Conseil à sa cent soixante et onzième session (décembre 2022) et à la Conférence de la FAO à sa quarante-troisième session (juillet 2023).